



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**  
**Exercice 2025**



# SOMMAIRE

## I-PRESENTATION DE LA SOCIETE

## II - RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 1. Principaux faits marquants et réalisations 2025
- 2. Evolution de l'activité en 2025
- 3. Résultats
- 4. Événements importants depuis la clôture de l'exercice
- 5. Prévisions et perspectives
- 6. Proposition d'affectation du résultat
- 7. Conventions réglementées

## III - RAPPORT ESG

1. Responsabilité environnementale
2. Responsabilité sociale
3. Le client et le consommateur

## 4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Présidence et Direction Générale

Le Conseil d'administration

Le Comité d'Audit

## IV- ANNEXES

Annexe A : Comptes sociaux de l'exercice 2025

Annexe B : Rapport général des commissaires aux comptes

Annexe C : Rapport spécial des commissaires aux comptes

Annexe D : Comptes consolidés de l'exercice 2025

Annexe E : Rapport général des commissaires aux comptes

Annexe F : Rapport de gestion du conseil d'administration

Annexe G : Etat des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Annexe H : Liste des communiqués de presse 2025



## I. PRÉSENTATION DE DARI COUSPATE

Fondée en 1995, DARI COUSPATE est le leader dans le secteur du Couscous et des pâtes alimentaires au Maroc.

Ses produits de qualité premium sont commercialisés au Maroc ainsi qu'à l'international avec une présence dans plus de 60 pays à travers les 5 continents.

DARI COUSPATE a été l'une des premières entreprises familiales cotées à la Bourse de Casablanca.

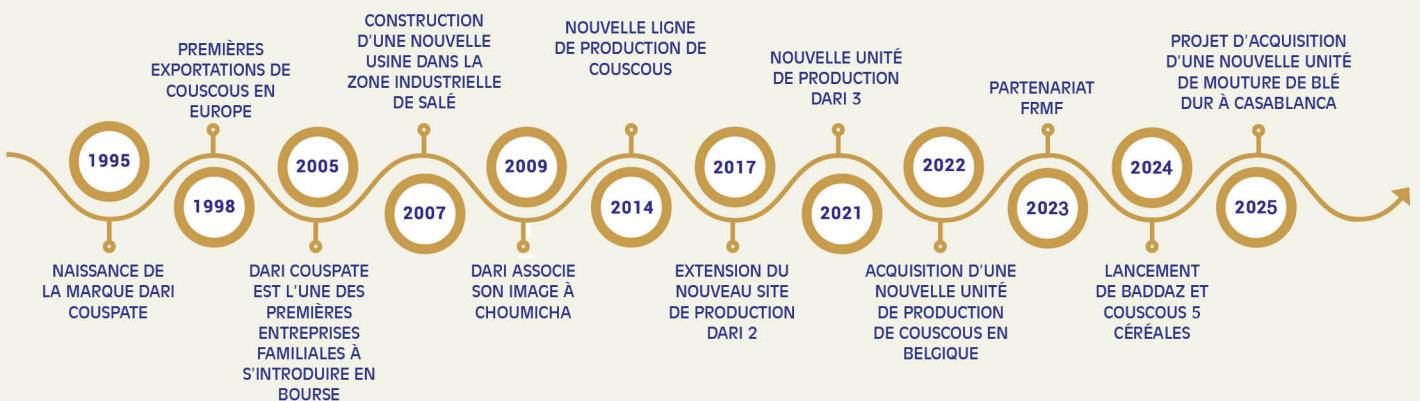
L'introduction en bourse en 2005 a permis à DARI de financer ses projets de croissance organique et particulièrement la construction d'un nouveau site de production à Salé et l'acquisition de nouvelles lignes de production de couscous et de pâtes.

DARI COUSPATE dispose de trois sites de production

situés à Salé et équipés de lignes de production et d'équipement industriels de dernière génération et emploie 186 personnes.

En 2022, DARI COUSPATE a créé en Belgique une filiale DARI FOODS INTERNATIONAL détenue à 100% ayant acquis une unité de production de couscous en Belgique. Cette acquisition a pour objectif de donner une nouvelle impulsion à la stratégie de développement à l'international de l'entreprise, de renforcer la sécurisation de ses capacités industrielles dédiées à l'export permettant ainsi une plus grande résilience opérationnelle.

En 2025, le Groupe a initié un projet d'acquisition d'une semoulerie de blé dur d'une capacité de 240 tonnes par jour, située à Casablanca, à travers sa nouvelle filiale Ardi Mills. Cette opération structurante d'intégration verticale constitue un levier stratégique majeur pour sécuriser durablement



les approvisionnements en matières premières, optimiser les synergies industrielles et renforcer la capacité du Groupe à anticiper et accompagner les mutations de son marché.

### L'UNIVERS DE DARI COUSPATE

La marque DARI bénéficie d'une notoriété et d'une réputation solides dans le secteur du couscous et des pâtes alimentaires, tant sur le marché national qu'à l'international, où elle poursuit une dynamique de développement soutenue.

Forte d'un positionnement fondé sur la qualité, l'authenticité et l'innovation, DARI s'impose comme l'une des marques marocaines de référence dans son secteur.

L'innovation constitue un axe stratégique central pour le Groupe. À ce titre, une structure dédiée à la recherche et développement a été mise en place afin d'assurer l'amélioration continue des procédés de production, l'optimisation des standards de qualité et le développement de nouvelles offres produits adaptées aux évolutions du marché.

## II. RAPPORT D'ACTIVITÉ

### 1- PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS 2025

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe DARI COUSPATE a poursuivi sa dynamique de développement, portée par la mise en œuvre d'opérations structurantes et par des réalisations à forte valeur ajoutée. Les principaux faits marquants de l'exercice se présentent comme suit :

- En 2025, le Groupe s'est engagé dans un projet d'acquisition d'une unité industrielle de mouture de blé dur, située à Casablanca. Cette opération stratégique d'intégration verticale vise à renforcer le positionnement du Groupe sur l'amont de sa chaîne de valeur agro-industrielle, à sécuriser durablement ses approvisionnements en matières premières et à accroître ses capacités de production.

Elle constitue également un levier d'optimisation des synergies opérationnelles, notamment en

matière d'approvisionnement et de transformation.

- Plusieurs innovations lancées sur les différents marchés du Groupe ont été distinguées en 2025 par l'obtention du label Elu Produit de l'Année, attestant de la pertinence de leur positionnement, de leur qualité perçue par les consommateurs et de leur contribution à la performance commerciale du Groupe.

### 2- EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN 2025

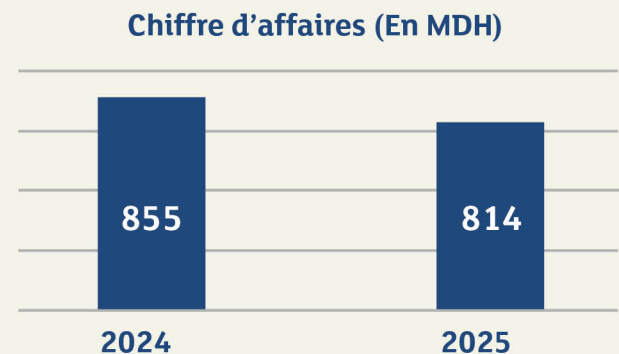
L'année 2025 a été caractérisée par une dynamique commerciale favorable, se traduisant par une progression des volumes de ventes de DARI COUSPATE. Dans un environnement concurrentiel, le Groupe a poursuivi le déploiement de sa stratégie commerciale et consolidé ses positions.

#### INDICATEURS FINANCIERS : COMPTES SOCIAUX

##### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 814.205.707,40 Dhs soit une baisse de -4,8% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2024.

Ce léger recul du chiffre d'affaires s'explique principalement par un effet prix baissier lié aux matières premières.

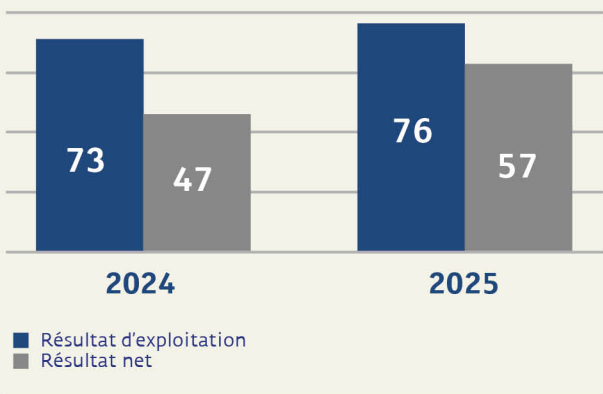


##### RÉSULTATS

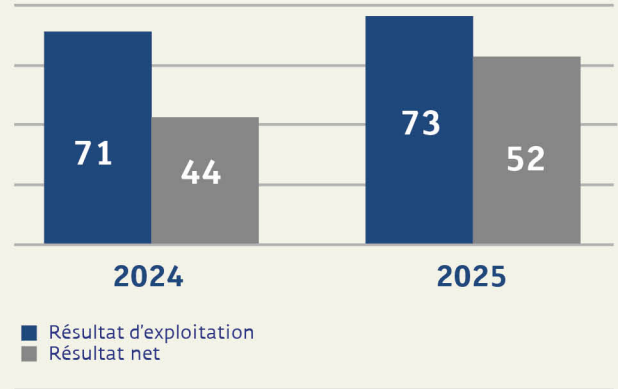
Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2025 s'établit à 76,44 MDH, contre 73,30 MDH en 2024,

traduisant une amélioration de la performance opérationnelle. Cette évolution s'explique notamment par une meilleure maîtrise des principales charges d'exploitation, permettant un retour progressif à des niveaux de marges d'exploitation normatifs. Le résultat net s'élève à 56,51 MDH, en progression par rapport à 47,34 MDH enregistrés en 2024.

### Chiffre d'affaires (En MDH)



### Résultats Consolidé (En MDH)



### 3- EVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

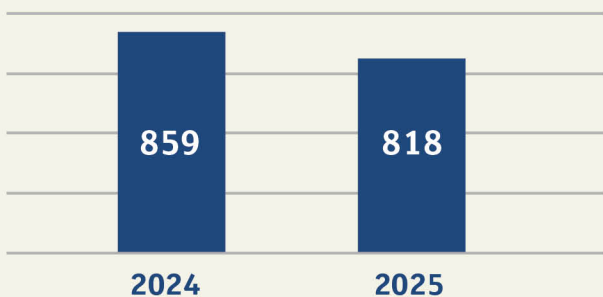
A la date de rédaction du présent rapport, il n'existe, à la connaissance de l'entreprise, aucun événement postérieur à la clôture des comptes, aucun fait exceptionnel, ni aucun litige susceptible de modifier ou d'affecter de manière significative l'activité, les résultats ou la situation financière de l'entreprise. Les litiges connus à la date du présent arrêté des comptes ont fait l'objet de provisions dans les comptes de l'exercice.

### INDICATEURS FINANCIERS : COMPTES CONSOLIDÉS

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 818,40 MDH soit une baisse de -4,7% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2024.

### Chiffre d'affaires Consolidé (En MDH)



### 4- PRÉVISIONS ET PERSPECTIVES

En 2026, le groupe DARI COUSPATE entend poursuivre le renforcement de ses capacités industrielles et le déploiement de sa dynamique commerciale, afin de consolider ses positions.

Le management demeure pleinement engagé dans la mise en œuvre de sa stratégie d'innovation et l'accélération de son développement.

### 5- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil d'Administration a décidé de ne pas statuer, lors de sa réunion du 23 Mars 2026, sur l'affectation du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La proposition d'affectation du résultat se fera au cours du conseil d'administration qui se tiendra courant Mai 2025.

#### RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation consolidé au titre de l'exercice 2025 s'établit à 73MDH, contre 71 MDH en 2024, quant au résultat net consolidé ressort à 52,40 MDH contre 43,66 MDH en 2024.

### III. RAPPORT ESG

#### 1- PERFORMANCE SOCIALE

##### COMMUNAUTÉ LOCALE

Acteur profondément ancré dans son territoire, DARI COUSPATE place le rayonnement local au cœur de sa raison d'être. L'entreprise soutient activement des initiatives à fort impact social, éducatif, culturel et sportif, à Salé comme à l'échelle nationale, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale et à valoriser le capital humain marocain.

Engagée auprès des populations en situation de vulnérabilité, DARI COUSPATE multiplie les actions de solidarité, notamment à travers des dons alimentaires, des partenariats avec des associations



caritatives ou à fort impact social comme SOS Village d'enfants et des contributions ciblées dans divers domaines.

En 2025, DARI COUSPATE a accompagné plus de 47 associations et coopératives

à travers le pays, témoignant de son ambition de contribuer durablement au développement des territoires et au bien-être des communautés.

##### LE CAPITAL HUMAIN

Entreprise citoyenne et solidaire, DARI COUSPATE considère ses collaborateurs comme la première force de son développement. L'entreprise offre un environnement de travail stimulant et inclusif, fondé sur les valeurs d'excellence, d'intégrité, de respect et de transparence, et propose à chacun de réelles perspectives d'évolution dans une grande diversité de métiers et de domaines d'expertise.

En outre, l'entreprise veille particulièrement à la préservation de la santé et la sécurité de ses collaborateurs et s'assure régulièrement qu'ils

évoluent dans des conditions de travail saines et sécurisées.

Au 31 décembre 2025, les effectifs permanents de DARI COUSPATE s'établissent à 186 collaborateurs, pour un effectif de 176 collaborateurs en 2024. Cette année, la représentativité des femmes dans l'effectif total de DARI COUSPATE a atteint les 28%.

Convaincue que la mixité constitue un véritable levier de performance, DARI COUSPATE poursuit ses efforts pour renforcer durablement la place des femmes dans l'ensemble de ses fonctions, tant dans les postes d'encadrement que dans les métiers opérationnels et techniques.

##### COMITÉ D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

L'hygiène, la santé et la sécurité du personnel ainsi que des partenaires constituent des priorités majeures pour DARI COUSPATE. À ce titre, le comité d'hygiène et sécurité déploie tout au long de l'année 2025 des actions préventives et correctives ciblées, et élabore des plans rigoureux de prévention des risques professionnels et de sécurité sur les trois sites de production.

Afin de réduire significativement les risques d'accidents et de garantir un environnement de travail sûr et sain pour l'ensemble de ses collaborateurs, DARI COUSPATE met un point d'honneur à organiser régulièrement des sessions de formation en matière de santé et de sécurité au travail :

- Sensibilisation au secourisme : permettre à chacun d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires afin de porter assistance aux victimes d'accidents ou de malaises, en attendant l'arrivée des secours.
- Formation des équipiers de première intervention : être en mesure de donner rapidement l'alerte et d'utiliser efficacement les moyens de première intervention en cas d'incendie.
- Formation à l'évacuation : apprendre à réagir face aux signaux d'alerte, suivre les cheminements

d'évacuation et organiser efficacement la sortie en cas de début d'incendie.

- Renforcement des règles de sécurité au sein des unités de production pour réduire et éliminer les risques d'accidents du travail.

La nature sensible de l'activité agroalimentaire de DARI COUSPATE impose une stricte application des règles de sécurité tout au long de la chaîne de valeur, depuis l'approvisionnement, la production, jusqu'à la distribution. Leur respect rigoureux permet une meilleure maîtrise des risques et une baisse significative du nombre d'accidents.

## FORMATION

DARI COUSPATE met en œuvre une politique active de développement des compétences, en assurant à ses collaborateurs un accompagnement continu en matière de formation professionnelle. Les besoins et attentes en formation sont identifiés annuellement à travers des questionnaires adressés aux managers, servant de base à l'élaboration du plan de formation. Durant l'exercice écoulé les collaborateurs ont pu bénéficier de 3 formations

### Emploi des mineurs

DARI COUSPATE respecte scrupuleusement la législation marocaine et les conventions internationales en matière d'emploi, et n'emploie aucun mineur sur l'ensemble de ses sites de production.

### Représentation des salariés

L'ensemble des salariés sont dûment représentés par des délégués librement élus à l'occasion d'élections périodiques des représentants du personnel, organisées dans le strict respect du cadre légal en vigueur.

### Actions engagées pour prévenir la corruption

DARI COUSPATE proscrit toute forme de corruption, directe ou indirecte, quelle qu'en soit la nature ou l'ampleur.

Bien que les contrats de travail ne prévoient pas de clause spécifique en la matière, les collaborateurs

concernés font l'objet d'actions régulières de sensibilisation visant à prévenir toute pratique susceptible de porter atteinte à l'intégrité du Groupe. En 2025, l'entreprise poursuit le renforcement de son dispositif éthique à travers des actions de communication interne, des sessions de sensibilisation aux risques d'éthique des affaires, et la consolidation de ses procédures d'achats responsables.

## 2- PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Soucieuse de contribuer activement au développement durable et à la transition écologique du secteur agroalimentaire marocain, DARI COUSPATE a structuré sa démarche environnementale autour d'une feuille de route claire visant le respect et la protection de l'environnement et des ressources naturelles, en étroite collaboration avec ses clients, fournisseurs, salariés et partenaires locaux.

Cette démarche est portée par la Responsable Sécurité et Environnement dédiée, et se traduit par un ensemble d'initiatives concrètes intégrant les préoccupations environnementales dans la gestion quotidienne des activités, à savoir :

- la sensibilisation continue des salariés à travers des actions de communication, de formation et d'engagement collectif ;
- la maîtrise des rejets et une gestion optimisée des déchets visant leur réduction à la source et leur valorisation ;
- la réduction de la consommation d'énergie et d'eau par tonne produite, à travers le suivi régulier d'indicateurs de performance environnementale ;
- l'optimisation des consommations de matières premières et d'emballages, dans une logique d'économie circulaire ;
- la réalisation d'investissements ciblés visant l'efficacité énergétique et l'amélioration de la productivité industrielle de l'entreprise.

En 2025, DARI COUSPATE a renforcé son engagement en faveur du développement durable à travers le

déploiement d'un plan d'action structuré visant à réduire son empreinte environnementale globale. Sur ses trois sites de production à Salé, plusieurs mesures concrètes ont été mises en œuvre pour limiter la consommation d'énergie et de ressources naturelles, tout en réduisant la production de déchets.

### 3- LE CLIENT ET LE CONSOMMATEUR :

#### SAVOIR-FAIRE ET EXPERTISE

DARI COUSPATE œuvre en permanence à l'amélioration continue de la qualité de ses produits, en s'appuyant sur un savoir-faire unique et une expertise reconnue dans le secteur du couscous et des pâtes alimentaires. Ce savoir-faire est le fruit d'une longue expérience et d'une culture de l'excellence ancrée à tous les niveaux de l'entreprise.

Guidée par une exigence élevée en matière de qualité, DARI COUSPATE a structuré son organisation afin de garantir à ses consommateurs une qualité optimale, constante et maîtrisée. Cette exigence se traduit par une parfaite maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production :

- Sélection rigoureuse des matières premières : choix des meilleures semoules de blé dur, traçabilité de l'origine, conformité aux critères de sécurité alimentaire.
- Maîtrise des processus de fabrication : contrôle des matières premières à réception, supervision des étapes clés (mélange, roulage, cuisson vapeur, séchage, refroidissement, tamisage, stockage), avec l'appui de progiciels de pilotage industriel.
- Contrôle qualité et sécurité alimentaire renforcé : vérifications à chaque étape de production, analyses en laboratoire, tests de cuisson et de goût pour garantir un niveau de qualité aux meilleurs standards internationaux.

#### QUALITÉ ET CERTIFICATION

La qualité constitue l'un des piliers fondamentaux de la politique de management et de développement de DARI COUSPATE. Présente à tous les niveaux

de l'organisation, elle fédère l'ensemble des collaborateurs autour d'un engagement commun : garantir la sécurité alimentaire et la satisfaction de nos clients et partenaires.

Cet engagement se traduit par une politique qualité exigeante, fondée sur l'amélioration continue et reposant sur les axes suivants :

- Mise en place de systèmes de management de la qualité, orientés vers la satisfaction client et la performance opérationnelle.
- Application rigoureuse de la démarche HACCP, intégrant les bonnes pratiques en matière d'hygiène, de sécurité alimentaire et de qualité.
- Traçabilité complète des produits finis grâce à l'identification rigoureuse de chaque lot de production.
- Audits réguliers des fournisseurs et des systèmes internes, accompagnés de plans de contrôle et de surveillance.
- Conformité réglementaire stricte, notamment en matière de sécurité alimentaire, de qualité et d'étiquetage.

En 2025, aucun rappel produit n'a été enregistré. Ce résultat s'appuie sur un dispositif de contrôle rigoureux : prélèvements et analyses aléatoires réalisés par nos équipes qualité internes ainsi que par des laboratoires externes accrédités, aussi bien sur les matières premières que sur les produits finis. Par ailleurs, des audits de certification ont été menés tout au long de l'année par des organismes indépendants, ayant validé la conformité de notre système qualité :

- ISO 22000 — Management de la sécurité des denrées alimentaires
  - HALAL — Certification selon la norme marocaine des produits alimentaires halal
  - FDA — Enregistrement et certification auprès de la U.S. Food and Drug Administration
- Toutes les certifications ont été renouvelées et actualisées, avec un taux de conformité de 100% lors des audits externes..

## 4- GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### 4.1- PRÉSIDENCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

- Monsieur Mohammed KHALIL exerce la fonction de président du conseil d'administration.
- Monsieur El Hassan KHALIL exerce la fonction de Directeur Général.
- Madame Saïda KHALIL et Monsieur Mohamed Amine KHALIL exercent la fonction de Directeur Général Délégué.

Conformément à la possibilité offerte par la réglementation, le Conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de Président et celles de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général ou ceux des Directeurs Généraux Délégués qui exercent leurs fonctions dans le respect de la loi et des statuts de la société.

### 4.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil délibère sur les questions relevant de sa compétence en vertu de la loi et des statuts.

Le Conseil d'administration fixe les orientations de la société et s'assure de leur mise en œuvre, valide la stratégie de l'entreprise et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

#### Membres :

- M. KHALIL Mohammed : Administrateur - Président
- M. KHALIL El Hassan : Administrateur-Directeur Général
- Mme KHALIL Saïda : Administrateur-Directrice

Générale Déléguée

- M.KHALIL Mohamed Amine : Administrateur - Directeur Général Délégué
- Mme ESSAGHIR Fatima : Administrateur
- M. BENNEFTAH Amine : Administrateur
- M. HAMIMEZ Rachid : Administrateur
- M. BOUGHALEB Abderrahmane : Administrateur
- Mme KAMAL Nadia : Administrateur

### 4.3 LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit assiste le Conseil d'Administration dans ses réflexions relatives à la gestion des risques, aux dispositifs de contrôle interne et à la fiabilisation de l'information financière.

Sollicité sur des sujets spécifiques en préparation de certaines délibérations, le comité transmet ses recommandations sur les décisions à prendre.

Le comité d'audit est constitué comme suit :

- M. BOUGHALEB Abderrahmane : Président
- M. BENNEFTAH Amine : Membre
- Mme ESSAGHIR Fatima : Membre

#### Missions :

- Validation du plan d'audit annuel ;
- Examen des projets des comptes annuels et semestriels, du rapport d'activité et de résultat,
- Contrôle de la pertinence des principes et règles comptables ;
- Évaluation de l'efficacité et de la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne de la société, etc ... ;
- Évaluation des risques financiers, situation de trésorerie, engagements et risques significatifs, etc ... ;
- Validation de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, et suivi de la fiabilité de l'information

Le comité d'Audit a tenu 4 réunions au titre de l'exercice 2025.

Le comité d'audit a rendu compte de ses travaux et a remis son rapport lors du Conseil d'Administration réuni le 23 mars 2026 en vue d'arrêter les comptes au 31/12/2025.



### III- ANNEXES

**BILAN (ACTIF)**

	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	Immobilisations en non valeurs [A]	3 742 480,24	2 486 430,24	1 256 050,00	1 500 000,00
A	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 742 480,24	2 486 430,24	1 256 050,00	1 500 000,00
C	Primes de remboursement des obligations				
T	Immobilisations incorporelles [B]	699 442,94	537 802,64	161 640,30	217 778,42
	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	699 442,94	537 802,64	161 640,30	217 778,42
F	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles [C]	229 720 040,50	154 690 398,13	75 029 642,37	79 672 206,77
I	Terrains	29 339 712,60		29 339 712,60	29 339 712,60
M	Constructions	27 297 652,98	19 790 765,74	7 506 887,24	8 348 535,59
M	Installations techniques, matériel et outillage	165 878 361,42	129 341 545,02	36 536 816,40	39 445 913,99
	Matériel de transport	1 357 226,66	1 246 955,45	110 271,21	159 566,98
O	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	5 186 557,78	4 311 131,92	875 425,86	875 988,86
B	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours	660 529,06		660 529,06	1 502 488,75
I	Immobilisations financières [D]	65 106 239,94		65 106 239,94	65 239 239,94
L	Prêts immobilisés				
	Autres créances financières	58 562 429,94		58 562 429,94	59 695 429,94
I	Titres de participation	6 543 810,00		6 543 810,00	5 543 810,00
S	Autres titres immobilisés				
E	Ecarts de conversion actif [E]				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	<b>TOTAL (A+B+C+D+E)</b>	<b>299 268 203,62</b>	<b>157 714 631,01</b>	<b>141 553 572,61</b>	<b>146 629 225,13</b>
A	Stocks [F]	37 143 821,07	5 848 125,79	31 295 695,28	40 254 830,70
C	Marchandises	793 919,03		793 919,03	822 923,04
T	Matières et fournitures consommables	20 321 000,52	5 722 549,95	14 598 450,57	19 051 827,45
I	Produits en cours				
F	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis	16 028 901,52	125 575,84	15 903 325,68	20 380 080,21
C	Créances de l'actif circulant [G]	191 226 973,52	36 075 673,31	155 151 300,21	211 166 112,46
	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	773 342,00		773 342,00	138 307,80
I	Clients et comptes rattachés	160 633 987,81	36 075 673,31	124 558 314,50	156 161 081,05
R	Personnel	68 042,84		68 042,84	116 547,74
C	Etat	24 542 741,68		24 542 741,68	20 584 910,88
U	Comptes d'associés				
L	Autres débiteurs	25 084,10		25 084,10	30 380 586,07
A	Comptes de régularisation- Actif	5 183 775,09		5 183 775,09	3 784 678,92
N	Titres valeurs de placement [H]	322 389 226,18		322 389 226,18	276 042 489,42
T	Ecarts de conversion actif [I] Eléments circulants	1 034 293,41		1 034 293,41	9 577,64
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>551 794 314,18</b>	<b>41 923 799,10</b>	<b>509 870 515,08</b>	<b>527 473 010,22</b>
T	Trésorerie-Actif	38 395 809,88		38 395 809,88	6 009 106,45
R	Chèques et valeurs à encaisser				
E	Banques, T.G et C.C.P	37 893 091,56		37 893 091,56	5 912 971,61
.	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	502 718,32		502 718,32	96 134,84
.	<b>TOTAL III</b>	<b>38 395 809,88</b>		<b>38 395 809,88</b>	<b>6 009 106,45</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>889 458 327,68</b>	<b>199 638 430,11</b>	<b>689 819 897,57</b>	<b>680 111 341,80</b>


**BILAN (PASSIF)**

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	374 351 492,96	359 614 737,29
F	Capital social ou personnel (1)	29 837 500,00	29 837 500,00
I	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
N	Capital appelé	29 837 500,00	29 837 500,00
A	Dont versé	29 837 500,00	29 837 500,00
N	Prime d'émission, de fusion, d'apport	21 520 000,00	21 520 000,00
C	Ecarts de réévaluation		
E	Réserve légale	2 983 750,00	2 983 750,00
M	Autres réserves		
E	Report à nouveau (2)	263 500 987,29	257 934 304,08
N	Résultat en instance d'affectation		
T	Résultat net de l'exercice (2)	56 509 255,67	47 339 183,21
	Total des capitaux propres (A)	374 351 492,96	359 614 737,29
P	Capitaux propres assimilés (B)	1 840 095,90	3 592 095,90
E	Subvention d'investissement	1 840 095,90	3 592 095,90
R	Provisions réglementées		
M	Dettes de financement (C)		
A	Emprunts obligataires		
N	Autres dettes de financement		
E	Provisions durables pour risques et charges (D)	79 257 378,30	67 682 000,00
N	Provisions pour risques	16 410 898,30	5 492 000,00
T	Provisions pour charges	62 846 480,00	62 190 000,00
	Ecarts de conversion-passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	455 448 967,16	430 888 833,19
P	Dettes du passif circulant (F)	172 753 668,35	184 716 636,84
A	Fournisseurs et comptes rattachés	159 278 752,29	170 408 481,59
S	Clients créditeurs, avances et acomptes	3 388 921,76	2 296 907,07
S	Personnel	5 007 716,27	1 580 157,16
I	Organismes sociaux	2 088 681,08	987 969,52
F	Etat	2 832 566,32	9 287 490,87
C	Comptes d'associés	157 030,63	155 630,63
I	Autres créanciers		
R	Comptes de régularisation passif		
C	Autres provisions pour risques et charges (G)	61 167 570,55	61 531 862,92
U	Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	449 691,51	2 974 008,85
L	TOTAL II (F+G+H)	234 370 930,41	249 222 508,61
A	TRESORERIE PASSIF		
N	Crédits d'escompte		
T	Crédits de trésorerie		
R	Banques (Soldes créditeurs)		
E	TOTAL III		
S	TOTAL GENERAL I+II+III	689 819 897,57	680 111 341,80

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
E X P L O I T A T I O N A I R E	PRODUITS D'EXPLOITATION	843 183 551,35		843 183 551,35	896 977 426,43
	Ventes de marchandises (en l'état)	30 807 699,89		30 807 699,89	18 819 323,90
	Ventes de biens et services produits	783 398 007,51		783 398 007,51	836 439 774,81
	Chiffres d'affaires	814 205 707,40		814 205 707,40	855 259 098,71
	Variation de stocks de produits (1)	-4 778 708,69		-4 778 708,69	1 792 753,96
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	33 756 552,64		33 756 552,64	39 925 573,76
	Total I	843 183 551,35		843 183 551,35	896 977 426,43
	CHARGES D'EXPLOITATION	766 625 616,73	118 087,49	766 743 704,22	823 673 674,21
	Achats revendus(2) de marchandises	20 444 725,36		20 444 725,36	14 239 585,78
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	526 982 977,93		526 982 977,93	574 870 502,54
	Autres charges externes	122 381 996,32	118 087,49	122 500 083,81	127 024 391,00
	Impôts et taxes	637 189,75		637 189,75	2 956 069,96
Charges de personnel	32 710 852,11		32 710 852,11	32 447 835,46	
Autres charges d'exploitation	506 250,34		506 250,34	506 771,26	
Dotations d'exploitation	62 961 624,92		62 961 624,92	71 628 518,21	
III Total II	766 625 616,73	118 087,49	766 743 704,22	823 673 674,21	
F I N A N C I E R E	RESULTAT D'EXPLOITATION (III)	76 557 934,62	-118 087,49	76 439 847,13	73 303 752,22
	PRODUITS FINANCIERS	5 502 958,06		5 502 958,06	4 432 759,00
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	1 450 625,00		1 450 625,00	1 478 950,00
	Gains de change	885 117,58		885 117,58	553 408,46
	Interêts et autres produits financiers	1 364 947,76		1 364 947,76	1 700 401,87
	Reprises financières : transfert charges	1 802 267,72		1 802 267,72	699 998,67
	Total IV	5 502 958,06		5 502 958,06	4 432 759,00
	CHARGES FINANCIERES	3 021 046,04		3 021 046,04	5 500 018,46
	Charges d'interêts	30 804,23		30 804,23	
	Pertes de change	1 955 948,40		1 955 948,40	3 697 750,74
	Autres charges financières				
	Dotations financières	1 034 293,41		1 034 293,41	1 802 267,72
	Total V	3 021 046,04		3 021 046,04	5 500 018,46
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)	2 481 912,02		2 481 912,02	-1 067 259,46	
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	79 039 846,64	-118 087,49	78 921 759,15	72 236 492,76	

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4	
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
		1	2			
N O N C O U R A N T	VII RESULTAT COURANT (III+VI)	79 039 846,64	-118 087,49	78 921 759,15	72 236 492,76	
	VIII	PRODUITS NON COURANTS	2 248 927,95	325 909,95	2 574 837,90	28 363 674,94
		Produits des cessions d'immobilisations				25 392 155,06
		Subventions d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement	1 752 000,00		1 752 000,00	1 752 000,00
		Autres produits non courants	496 927,95	325 909,95	822 837,90	1 219 519,88
		Reprises non courantes ; transferts de charges				
		Total VIII	2 248 927,95	325 909,95	2 574 837,90	28 363 674,94
	IX	CHARGES NON COURANTES	4 902 757,38		4 902 757,38	32 806 992,49
		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				25 317 154,06
		Subventions accordées				
		Autres charges non courantes	4 902 757,38		4 902 757,38	7 489 838,43
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions						
Total IX		4 902 757,38		4 902 757,38	32 806 992,49	
X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-2 653 829,43	325 909,95	-2 327 919,48	-4 443 317,55	
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	76 386 017,21	207 822,46	76 593 839,67	67 793 175,21	
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	20 084 584,00		20 084 584,00	20 453 992,00	
XII	RESULTAT NET (XI-XII)	56 301 433,21	207 822,46	56 509 255,67	47 339 183,21	
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	850 935 437,36	325 909,95	851 261 347,31	929 773 860,37	
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	794 634 004,15	118 087,49	794 752 091,64	882 434 677,16	
XVI	RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	56 301 433,21	207 822,46	56 509 255,67	47 339 183,21	

**ETAT DES SOLDES DE GESTION**

		DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de Marchandises ( en l'état)	30 807 699,89	18 819 323,90
	2	- Achats revendus de marchandises	20 444 725,36	14 239 585,78
I	=	MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT	10 362 974,53	4 579 738,12
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	778 619 298,82	838 232 528,77
	3	Ventes de biens et services produits	783 398 007,51	836 439 774,81
	4	Variation stocks produits	-4 778 708,69	1 792 753,96
III	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
	-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)	649 483 061,74	701 894 893,54
	6	Achats consommés de matières et fournitures	526 982 977,93	574 870 502,54
	7	Autres charges externes	122 500 083,81	127 024 391,00
	=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	139 499 211,61	140 917 373,35
IV	8	Subventions d'exploitation		
	9	- Impôts et taxes	637 189,75	2 956 069,96
	10	- Charges de personnel	32 710 852,11	32 447 835,46
V	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) [OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	106 151 169,75	105 513 467,93
	11	+ Autres produits d'exploitation		
	12	- Autres charges d'exploitation	506 250,34	506 771,26
	13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	33 756 552,64	39 925 573,76
	14	- Dotations d'exploitation	62 961 624,92	71 628 518,21
	VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	76 439 847,13	73 303 752,22
VII	+	RESULTAT FINANCIER	2 481 912,02	-1 067 259,46
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ou-)	78 921 759,15	72 236 492,76
IX	+	RESULTAT NON COURANT	-2 327 919,48	-4 443 317,55
	15	- Impôts sur les résultats	20 084 584,00	20 453 992,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	56 509 255,67	47 339 183,21

- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

	1	Résultat net de l'exercice	56 509 255,67	47 339 183,21
		Bénéfice +	56 509 255,67	47 339 183,21
		Perte -		
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	19 939 303,20	38 621 965,57
	3	+ Dotations financières (1)		
	4	+ Dotations non courantes (1)		
	5	- Reprises d'exploitation (2)	750 000,00	11 550 580,00
	6	- Reprises financières (2)		
	7	- Reprises non courantes (2)		
	8	- Produits des cessions d'immobilisation		25 392 155,06
	9	+ Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées		25 317 154,06
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	75 698 558,87	74 335 567,78
	10	- Distributions de bénéfices	41 772 500,00	35 805 000,00
II	=	AUTOFINANCEMENT	33 926 058,87	38 530 567,78

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

I. SYNTHESSES DES MASSES DU BILAN	Exercice	Exercice précédent	Exercice a - b	
			Emplois	Ressources
	b	a	c	d
Financement permanent	455 448 967,16	430 888 833,19		24 560 133,97
Moins actif immobilisé	141 553 572,61	146 629 225,13		5 075 652,52
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	313 895 394,55	284 259 608,06		29 635 786,49
Actif circulant	509 870 515,08	527 473 010,22		17 602 495,14
Moins Passif circulant	234 370 930,41	249 222 508,61	14 851 578,20	
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	275 499 584,67	278 250 501,61		2 750 916,94
TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	38 395 809,88	6 009 106,45	32 386 703,43	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		5 705 771,30		11 673 271,30
+ Capacité d'autofinancement		47 478 271,30		47 478 271,30
- Distributions de bénéfices		41 772 500,00		35 805 000,00
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)				25 392 155,06
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles				25 392 155,06
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées				
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		-1 752 000,00		-133 370 404,10
+ Augmentations de capital, apports				29 837 500,00
+ Subvention d'investissement		-1 752 000,00		-163 207 904,10
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		3 953 771,30		-96 304 977,74
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E.)	-3 150 284,10		8 515 077,41	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles				
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	-2 062 330,22		2 000 000,00	
+ Acquisitions d'immobilisations financières	-1 087 953,88		6 515 077,41	
+ Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)				
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	-3 150 284,10		8 515 077,41	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		2 750 916,94	488 096 062,57	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	32 386 703,43			9 347 432,22
TOTAL GENERAL	29 236 419,33	6 704 688,24	496 611 139,98	-86 957 545,52

## ETAT DES DÉROGATIONS

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
INDICATION DES DEROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

## A3 ETAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
<b>I CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION</b>		
<b>II CHANGEMENT AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION</b>		



**B6 TABLEAU DES CRÉANCES**

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
De l'Actif Immobilisé	58 562 429,94		58 562 429,94					
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	58 562 429,94		58 562 429,94					
De l'actif circulant	191 226 973,52		191 226 973,52					
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	773 342,00		773 342,00					
- Clients et comptes rattachés	160 633 987,81		160 633 987,81					
- Personnel	68 042,84		68 042,84					
- Etat	24 542 741,68		24 542 741,68					
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	25 084,10		25 084,10					
- Compte de régularisation actif	5 183 775,09		5 183 775,09					
<b>T O T A U X</b>	<b>249 789 403,46</b>		<b>249 789 403,46</b>					

**B6 TABLEAU DES DETTES**

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>DE FINANCEMENT</b>								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement								
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>172 753 668,35</b>		<b>172 753 668,35</b>					
- Fournisseurs et comptes rattachés	159 278 752,29		159 278 752,29					
- Clients créditeurs, avances et acomptes	3 388 921,76		3 388 921,76					
- Personnel	5 007 716,27		5 007 716,27					
- Organismes sociaux	2 088 681,08		2 088 681,08					
- Etat	2 832 566,32		2 832 566,32					
- Comptes d'associés	157 030,63		157 030,63					
- Autres créanciers								
- Comptes de régularisation - Passif								
<b>T O T A U X</b>	<b>172 753 668,35</b>		<b>172 753 668,35</b>					

**B2 TABLEAU DES SURETES RÉELLES FONNÉES OU REÇUES**

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la sureté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C. de la sureté donnée
-----------------------------------	-------------------------------	------------	----------------------------	--------------	----------------------------

Sureté donnée


Sureté reçue


**B2 TABLEAU DES SURETES RÉELLES FONNÉES OU REÇUES**

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
--------------------	-------------------	-----------------------------

Engagement donné


Engagement reçu


## PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

### I- ACTIF IMMOBILISE

#### A- Evaluation à l'entrée

##### 1- Immobilisations en non valeurs

La valeur d'entrée est constituée par le coût de revient de l'immobilisation.

##### 2- Immobilisations incorporelles

La valeur d'entrée est constituée par le coût de revient de l'immobilisation.

##### 3- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

##### 4- Immobilisations financières

Sont portées dans ce poste de bilan, les sommes payées pour l'acquisition des titres de participation, ainsi que pour les dépôts et cautionnements.

#### B- Création des valeurs

##### 1- Méthodes d'amortissements

Les méthodes d'amortissement pratiquées sont les méthodes prévues par les règles fiscales en vigueur pour chaque catégorie d'immobilisation

##### 2- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

##### 3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

### II- ACTIF CIRCULANT

#### A- Evaluation à l'entrée

##### 1- Stocks

La méthode d'évaluation du Stock à la fin d'exercice est la méthode de la première entrée, premier sorti (FIFO).

##### 2- Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

##### 3- Titres et valeurs de placement

Les titres et valeurs de placement sont estimés à la date de clôture au cours de la valeur à la date de fin d'exercice.

#### B- Création des valeurs

##### 1- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

### 2- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

## III- FINANCEMENT PERMANENT

### 1- Méthodes de réévaluation

Les capitaux propres et dettes de financement sont inscrits à leur valeur nominale.

### 2- Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 3- Dettes de financement permanent

Les dettes de financement sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

### 4- Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée pour faire face à la charge future ou aux risques créés au cours de l'exercice.

### 5- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

## IV- PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

### 1- Dettes du passif circulant

Les dettes du passif circulant sont inscrites pour leur montant nominal.

### 2- Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée pour faire face à la charge future ou aux risques créés au cours de l'exercice.

### 3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

## V- TRESORERIE

### 1- Trésorerie - Actif

La trésorerie est comptabilisée à la date de son engagement. La société utilise le rapprochement bancaire pour rapprocher ses soldes comptables aux soldes bancaires.

### 2- Trésorerie - Passif

La trésorerie est comptabilisée à la date de son engagement. La société utilise le rapprochement bancaire pour rapprocher ses soldes comptables aux soldes bancaires.

### 3- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# **Annexe B : Rapport Général des commissaires aux comptes**



**Aux actionnaires de la société DARI COUSPATE S.A.**  
LOT 42 COMPLEXE ZAHRA OULJA SALE.  
IF N° 3355366.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

### **AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE**

#### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **DARI COUSPATE S.A** comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, et l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **376.191.588,86 MAD** dont un bénéfice net de **56.509.255,67 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **DARI COUSPATE S.A** au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés de l'audit :**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

## Dépréciation des créances clients

### Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances clients s'élève à 124 558 315 dirhams, pour une valeur brute de 160 633 988 dirhams, représentant 18,1 % du total bilan de la société. Ce poste constitue l'un des postes les plus significatifs de l'actif circulant. La Direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans la note A1 de l'état des informations complémentaires (ETIC). La dépréciation fait l'objet d'une évaluation au cas par cas en fonction des risques encourus, en retenant notamment l'ancienneté des créances et les litiges clients en cours comme critères principaux d'identification des créances douteuses.

En conséquence, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance de ce poste dans les états de synthèse et du niveau de jugement requis par la direction pour l'estimation des provisions pour dépréciation. Le risque d'audit identifié réside dans une évaluation inexacte ou insuffisante des dépréciations à constituer sur les créances présentant un risque de recouvrement, susceptible d'impacter significativement le résultat net et l'image fidèle des comptes sociaux.

### Réponse d'audit

Dans le cadre de nos diligences, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :

- L'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée et de l'analyse des retards de paiement, en portant une attention particulière aux créances présentant une ancienneté supérieure à 120 jours (Créances locales, GMS... etc) ;
- L'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives, afin de confirmer ou d'infirmer les montants provisionnés ;
- La vérification du calcul de la provision pour dépréciation afin de nous assurer de sa conformité avec les règles définies par la société et les prescriptions du Code Général de Normalisation Comptable (CGNC) ;
- La circularisation d'un échantillon de clients significatifs et l'analyse des réponses reçues, afin d'identifier d'éventuelles difficultés de recouvrement qui n'auraient pas donné lieu au traitement comptable approprié ;
- L'examen des critères utilisés par la direction pour l'estimation du risque de recouvrement sur les créances clients ;
- La réalisation d'entretiens avec les opérationnels pour s'assurer de l'absence de créances clients, bien que récentes, présentant un risque de recouvrement ;
- L'appréciation de la cohérence de l'évolution du taux de provisionnement au regard des conditions d'exploitation de la période et des caractéristiques du portefeuille clients (local, GMS, export).

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à

la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Fait à Casablanca, le 29 Avril 2026,

**Les Commissaires aux Comptes :**

**OREA,**  
représentée par Monsieur **Youssef EL**  
**OUUGHIRI**  
Le commissaire aux comptes

**CABINET BAHMAD**  
représentée par Monsieur **Brahim BAHMAD**  
Le commissaire aux comptes





**OREA SARL**  
295, Angle Rd Abdelmoumen et Allée  
de Persée, 5e Etage, E37 - Casablanca  
Tel: 0522 86 47 29 - Fax: 0522 86 31 73  
R.C: 318435 - ICE: 000072016000030

# **Annexe C : Rapport Spécial des commissaires aux comptes**



**Aux actionnaires de la société DARI COUSPATE S.A**  
LOT 42 COMPLEXE ZAHRA OULJA SALE.  
IF N° 3355366.

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois n°20-05, n°78-12 et n°20-19 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. Conventions conclues au cours de cet exercice :**

Nous n'avons été avisés d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant cet exercice :**

#### **2.1 Avance en compte courant d'associé**

Votre société a constitué en 2022 une filiale en Belgique, la société Dari Foods International (DFI), société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros, détenue à 100 % par DARI COUSPATE S.A.

Dans ce cadre, DARI COUSPATE S.A. a consenti à ladite filiale une avance en compte courant d'associé d'un montant de 5.500.000 euros, destinée au financement de l'acquisition d'une unité de production en Belgique.

Cette opération a fait l'objet d'une convention réglementée en date du 25 juillet 2022, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025.

## 2.2 Contrat de bail avec partie liée

Votre société est locataire d'un immeuble industriel sis à Salé, zone industrielle Oulja, appartenant à Monsieur Mohammed KHALIL, Administrateur de la société.

Le loyer annuel a été porté à 1.200.000 dirhams à compter du 1er avril 2021.

Cette convention, conclue avec une partie liée, se poursuit au cours de l'exercice dans des conditions normales.

## 2.3 Convention d'assistance et de conseil

Votre société a conclu une convention d'assistance et de conseil avec la société M.K MANAGEMENT & DEVELOPPEMENT SARL à associé unique, représentée par son gérant, Monsieur Mohammed KHALIL, également Administrateur de DARI COUSPATE S.A.

Dans le cadre de cette convention, la société M.K MANAGEMENT & DEVELOPPEMENT assure une assistance permanente à la Direction Générale dans les domaines de la gestion, du développement commercial et de la stratégie de la société.

Nous précisons que Monsieur Mohammed KHALIL, fondateur et ancien Directeur Général de DARI COUSPATE S.A., ne perçoit pas de rémunération salariale de la part de la société.

Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice dans des conditions normales.

Fait à Casablanca, le 29 Avril 2026,

### Les Commissaires aux Comptes :

**OREA,**  
représentée par Monsieur **Youssef EL**  
**OUUGHIRI**  
Le commissaire aux comptes

**CABINET BAHMAD**  
représentée par Monsieur **Brahim BAHMAD**  
Le commissaire aux comptes

  
**OREA SARL**  
295, Angie Rd Abdelmoumen et Allée  
de Persée, 5e Etage, E37 - Casablanca  
Tel: 0522 86 47 29 - Fax: 0522 86 31 73  
S.C. 318435 - ICE: 000072016000030


# **Annexe D : Comptes consolidés De L'exercice 2025**

**COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025**

conformément aux normes marocaines

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>126.630.836</b>	<b>134.753.847</b>
Écart d'acquisition	-	-
Immobilisations en non valeurs	-	-
Immobilisations incorporelles	161.640	217.778
Immobilisations corporelles	124.590.516	133.843.652
Titre mis en équivalence	-	-
Immobilisations financières	1.537.430	537.430
Impôts différés actifs	341.250	154.987
<b>Actif circulant</b>	<b>513.232.255</b>	<b>528.824.031</b>
Stocks et en-cours	33.407.667	42.022.321
Clients et comptes rattachés	125.842.208	157.882.656
Autres créances	31.593.154	52.876.564
Titres et Valeurs de placement	322.389.226	276.042.489
<b>Trésorerie - Actif</b>	<b>43.313.576</b>	<b>8.675.348</b>
Trésorerie - Actif	43.313.576	8.675.348
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>683.176.667</b>	<b>672.253.225</b>

<b>BILAN PASSIF</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Capital	29.837.500	29.837.500
Primes d'émission, de fusion, d'apport	21.520.000	21.520.000
Réserves consolidées	256.654.984	258.571.503
Résultat consolidé	52.395.028	43.660.239
Ecart de conversion	6.399.812	620.994
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>366.807.324</b>	<b>354.210.236</b>
Dont : Capitaux propres part du groupe	366.807.324	354.210.236
Intérêts minoritaires	-	-
Subvention investissement	1.840.096	3.592.096
Dettes de financement	-	-
Provisions pour risques et charges	139.390.655	129.204.285
Impôts différés passifs	91.000	-
<b>Passif à LT</b>	<b>141.321.751</b>	<b>132.796.381</b>
<b>Passif circulant</b>	<b>175.047.591</b>	<b>185.246.608</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	161.255.569	170.679.953
Autres dettes	13.792.022	14.566.655
<b>Trésorerie - passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>683.176.667</b>	<b>672.253.225</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Produits d'exploitation (I)</b>	<b>846.968.286</b>	<b>901.161.472</b>
Chiffre d'affaires	818.399.882	858.916.922
Variation de stock de produits	(5.222.950)	2.311.903
Autres produits d'exploitation	33.791.354	39.932.646
<b>Charges d'exploitation (II)</b>	<b>773.542.953</b>	<b>830.507.705</b>
Achats et autres charges externes	674.103.178	720.512.921
Impôts et taxes	637.190	2.956.070
Charges de personnel	32.710.852	32.447.835
Autres charges d'exploitation	692.979	677.818
Dotations d'exploitation, nettes des reprises et TC	65.398.754	73.913.061
<b>Résultat d'exploitation (III=I+II)</b>	<b>73.425.332</b>	<b>70.653.767</b>
<b>Résultat financier VI</b>	<b>1.473.199</b>	<b>(2.251.206)</b>
<b>Résultat Courant (VII=III+VI)</b>	<b>74.898.531</b>	<b>68.402.561</b>
<b>Résultat non courant X</b>	<b>(2.327.919)</b>	<b>(4.443.318)</b>
<b>Résultat avant impôts (XI=VII+X)</b>	<b>72.570.612</b>	<b>63.959.244</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Quote-part de résultat des S.M.E.	-	-
Impôt sur les bénéfiques	20.175.584	20.299.005
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>52.395.028</b>	<b>43.660.239</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>52.395.028</b>	<b>43.660.239</b>

Tableau des flux de trésorerie consolidés	31/12/2025	31/12/2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	52.395.027,81	43.660.238,70
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissement et provisions et reprises	22.236.661,40	28.976.160,30
variation des impôts différés	91.000,00	
Plus-values de cession	-	
Autres impacts sans incidences sur la trésorerie	(5.556.258,18)	(854.307,77)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	69.166.431,04	71.782.091,23
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4.003.750,67	(82.568.638,24)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>73.170.181,71</b>	<b>(10.786.547,01)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(2.538.272,39)	(3.150.284,10)
Cessions d'immobilisations	-	25.392.155,06
Dividendes reçus d'entreprises associées	-	
Incidence des variations de périmètre	-	
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(2.538.272,39)</b>	<b>28.542.439,16</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(41.772.500,00)	(35.805.000,00)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	
Augmentations de capital	-	-
Subventions d'investissement	-	(1.752.000,00)
Emissions d'emprunts	-	
Remboursements d'emprunts	-	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(41.772.500,00)</b>	<b>(37.557.000,00)</b>
Variation de trésorerie	28.859.409,32	(19.801.107,85)
Trésorerie d'ouverture	8.675.347,60	28.667.804,47
Trésorerie de clôture	43.313.575,80	8.866.696,62
Incidence des variations des monnaies étrangères	5.778.818,89	(191.914,43)

### Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion groupe
Au 1er janvier 2025	29.837.500,00	21.520.000,00	258.571.503,36	43.660.238,70	620.993,51
Augmentation de capital	-				
Dividendes distribués			- 41.772.500,00		
Affectation de résultat 2023			43.660.238,70	- 43.660.238,70	
Résultat de l'exercice				52.395.027,81	
Variation des taux de change					5.778.818,89
Autres mouvements			- 3.804.258,18		
Au 31 décembre 2025	29.837.500,00	21.520.000,00	256.654.983,87	52.395.027,81	6.399.812,40

## **NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES ET PRINCIPALES OPTIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE.**

Les présents états financiers consolidés du groupe DARI COUSPATE ont été préparés conformément aux normes marocaines, en application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005.

Les états financiers sont présentés en dirhams.

### **1. Méthodes de consolidation**

#### **(a) Méthodes utilisées**

Le périmètre de consolidation est déterminé en fonction de la nature du contrôle exercé par le Groupe sur les entités dans lesquelles il détient des participations, qu'il s'agisse d'un contrôle exclusif, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Dans le cas présent, le Groupe DARI COUSPATE détient une seule filiale, à hauteur de 100 %, ce qui lui confère un contrôle exclusif. Par conséquent, cette filiale est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

La consolidation est réalisée à partir des comptes des sociétés arrêtés au 31 Décembre de l'exercice concerné et retraités, s'il y a lieu, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe. Les transactions intra-groupe ainsi que les soldes internes significatifs sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

#### **(b) Dates de clôture des comptes des sociétés consolidées**

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes annuels arrêtés au 31/12/2025.

#### **(c) Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables.

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées.

S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

**(d) Conversion pour la consolidation de la filiale étrangère**

La monnaie fonctionnelle du Groupe DARI COUSPATE est le dirham marocain (MAD), qui est également la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

La filiale étrangère consolidée étant une entité économiquement et financièrement autonome, elle utilise l’euro (EUR) comme monnaie fonctionnelle. La conversion de ses comptes dans la monnaie du Groupe est réalisée selon la méthode du cours de clôture, comme suit :

- Tous les éléments d’actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de clôture,
- Les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversions constatés, tant sur les éléments du bilan d’ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l’entreprise consolidante, dans ses capitaux propres au poste « écart de conversion » et pour la part des tiers au poste « intérêts minoritaires ».

Table des taux à fin décembre 2025 utilisée pour la consolidation

	Cours de clôture	Cours moyen de la période 2025
EUR/MAD	10,7121	10,5507

**2. Principes comptables**

**(a) Immobilisations en non-valeurs**

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

**(b) Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites dans l’état de la situation financière consolidée au coût historique diminué du cumul des amortissements.

**(c) Contrats crédit-bail**

Le Groupe DARI COUSPATE a choisi de ne pas retraiter les contrats de location en crédit-bail. Ces contrats restent comptabilisés en charges locatives dans les comptes consolidés, conformément aux normes comptables marocaines.

# **Annexe E : Rapport Général des commissaires aux comptes**



Cabinet BAHMAD

**Aux actionnaires de la société DARI COUSPATE S.A.**  
LOT 42 COMPLEXE ZAHRA OULJA SALE.  
IF N° 3355366.

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

### **AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société DARI COUSPATE S.A. et de sa filiale (Le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 366.807.324 Dirhams dont un bénéfice net consolidé de 52.395.028 Dirhams.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées

dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### **Périmètre de consolidation et exclusion de la filiale marocaine « ARDI MILLS »**

#### **Risque identifié :**

Au cours de l'année 2022, la société a créé sa première filiale, « **Dari Foods International (DFI)** », société à responsabilité limitée de droit belge en Belgique, consolidée par intégration globale. Au cours de l'exercice 2025, la société a également créé une deuxième filiale de droit marocain, « **ARDI MILLS** », dont le capital s'élève à **1 000 000 MAD**. Les comptes de l'exercice 2025 de la société ARDI MILLS n'ont pas fait l'objet de consolidation, car l'activité de cette filiale n'avait pas encore démarré au 31/12/2025. La non-consolidation des comptes de cette filiale n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions du CGNC, une entreprise peut être exclue du périmètre de consolidation lorsque son inclusion présente un intérêt négligeable au regard de l'objectif d'image fidèle des comptes consolidés du groupe. En l'espèce, l'absence de toute activité opérationnelle d'ARDI MILLS sur la période constitue l'élément factuel établissant son caractère non significatif pour l'image fidèle du groupe. Le risque d'audit réside dans une exclusion qui ne serait pas suffisamment documentée et les conditions prévisibles de son intégration future dans le périmètre consolidé.

#### **Réponse d'audit**

Pour apprécier la délimitation du périmètre de consolidation et la régularité de l'exclusion d'ARDI MILLS, nos travaux ont consisté principalement à :

- vérifier la régularité juridique de la création de la filiale ARDI MILLS sur la base des procès-verbaux des assemblées générales et des justificatifs de libération du capital de 1 000 000 MAD ;
- nous assurer que l'exclusion d'ARDI MILLS du périmètre de consolidation est fondée sur l'absence d'activité au cours de l'exercice et son caractère non significatif pour l'image fidèle du groupe, par l'absence de toute activité opérationnelle au cours de l'exercice 2025 ;
- apprécier le caractère non significatif de la non-consolidation d'ARDI MILLS sur les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2025, en rapprochant le capital de la filiale (1 000 000 MAD) des principaux agrégats des comptes consolidés du groupe.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fait à Casablanca, le 29 Avril 2026,

**Les Commissaires aux Comptes :**

**OREA,**  
représentée par Monsieur **Youssef EL**  
**OUUGHIRI**  
Le commissaire aux comptes



**OREA SARL**  
295, Angle Bd Abdelmoumen et Allée  
de Persée, 5e Etage, E37 - Casablanca  
Tél: 0522 86 47 29 - Fax: 0522 86 31 73  
R.C: 318435 - ICE: 000072016000030

**CABINET BAHMAD**  
représentée par Monsieur **Brahim BAHMAD**  
Le commissaire aux comptes



# **Annexe F : Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.**

# DARI COUSPATE

*Société Anonyme « S.A » à Conseil d'Administration Au capital de 29.837.500 Dirhams  
divisé en 298.375 actions de 100 Dirhams chacune*

=====

*Siège social : Quartier Industriel Ezzahra - Salé -*

=====

*ICE n°001558240 0000 09 – IF n°3355366 - RC n°3273*

=====

## **Rapport de Gestion du Conseil d'Administration Exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir.

### **1- Présentation des comptes sociaux et évolution de l'activité au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 :**

Le bilan et le compte de produits et charges en annexe de ce document, ont été présentés selon les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ces règles sont identiques à celles adoptées durant les exercices précédents.

#### **a- Contexte**

L'année 2025 a été caractérisée par une dynamique commerciale favorable, se traduisant par une progression des volumes de ventes de DARI COUSPATE.

Dans un environnement concurrentiel, le groupe DARI COUSPATE poursuit sa stratégie commerciale et renforce ses positions sur le marché.

#### **b- Réalisations**

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 814.205.707,40 Dhs soit une baisse de -4,8% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2024.

Ce léger recul du chiffre d'affaires s'explique principalement par un effet prix baissier lié aux matières premières.

Le résultat net s'établit à 56,51 MDhs contre 47,34 MDhs en 2023.

Cette variation s'explique principalement par une meilleure maîtrise des principales charges d'exploitation conduisant à un retour progressif à des marges normative d'exploitation.

#### **c- Ressources humaines**

Au 31 décembre 2025, les effectifs permanents de DARI COUSPATE s'établissent à 186 collaborateurs, pour effectif de 176 collaborateurs en 2024.

## **2- Présentation des comptes consolidés et évolution de l'activité au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 :**

Le bilan et le compte de produits et charges consolidés en annexe de ce document, ont été présentés selon les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 818,40 MDH soit une baisse de -4,7% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2024.

Le résultat net du groupe ressort à 52,40 MDH contre 43,66 MDH en 2024.

## **3- Affectation de résultat :**

Lors de sa réunion du 23 Mars 2025, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas statuer, sur l'affectation du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## **4- Perspectives d'avenir :**

En 2026, le groupe DARI COUSPATE entend poursuivre le renforcement de ses capacités industrielles et le déploiement de sa dynamique commerciale, afin de consolider ses positions.

Le management demeure pleinement engagé dans la mise en œuvre de sa stratégie d'innovation et l'accélération de son développement.

## **5- Jetons de présence :**

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer lors de l'assemblée générale ordinaire, d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Fait à Salé, le 03 Avril 2026

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président : M. Mohammed KHALIL

**Annexe G :**  
**ETAT DES HONORAIRES**  
**VERSÉS AUX COMMISSAIRES**  
**AUX COMPTES.**



Etat des honoraires versés aux commissaires aux comptes

	Cabinet BAHMAD				Cabinet OREA							
	Montant / année 2023	Pourcentage e / année 2023	Montant / année 2024	Pourcentage e / année 2024	Montant / année 2025	Pourcentage e / année 2025	Montant / année 2023	Pourcentage e / année 2023	Montant / année 2024	Pourcentage e / année 2024	Montant / année 2025	Pourcentage e / année 2025
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	60.000,00	100%	60.000,00	100%	60.000,00	100%	140.000,00	100%	140.000,00	100%	140.000,00	100%
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	60.000,00	100%	60.000,00	100%	60.000,00	100%	140.000,00	100%	140.000,00	100%	140.000,00	100%
Autres prestations rendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Général</b>	<b>60.000,00</b>	<b>100%</b>	<b>60.000,00</b>	<b>100%</b>	<b>60.000,00</b>	<b>100%</b>	<b>140.000,00</b>	<b>100%</b>	<b>140.000,00</b>	<b>100%</b>	<b>140.000,00</b>	<b>100%</b>

# **Annexe H : Liste des communiqués de Presse 2025**

- 28/02/2025 DARI COUSPATE : Indicateurs d'activité 4<sup>ème</sup> Trimestre 2024**
- 29/03/2025 DARI COUSPATE : Communication Financière – Résultats annuel 2024**
- 30/04/2025 DARI COUSPATE : Communiqué de presse relatif à la publication du rapport financier annuel 2024**
- 22/05/2025 DARI COUSPATE : Avis de convocation : Assemblée générale ordinaire annuelle.**
- 30/05/2025 DARI COUSPATE : Indicateurs d'activité 1<sup>er</sup> Trimestre 2025**
- 03/07/2025 DARI COUSPATE : Communiqué Post Assemblée Ordinaire**
- 30/08/2025 DARI COUSPATE : Indicateurs d'activité 2<sup>ème</sup> Trimestre 2025**
- 30/09/2025 DARI COUSPATE : Communication Financière – Indicateurs d'activité semestriels 2025**
- 29/11/2025 DARI COUSPATE : Indicateurs d'activité 3<sup>ème</sup> Trimestre 2025**



DARI COUS PATE : Parc industriel Aviation • Salé • Maroc  
Tél : +212 537 80 87 21 • Fax : + 212 537 80 87 38 •  
E-mail : [finance@couscousdari.com](mailto:finance@couscousdari.com) - web : [www.dari.ma](http://www.dari.ma)